



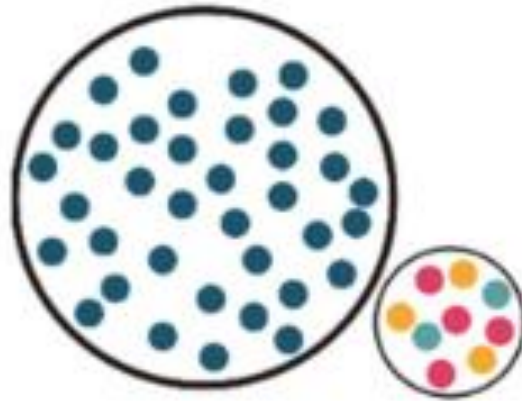
L'école inclusive

De la ségrégation à la scolarité inclusive

DSDEN de
la Savoie



**Logique d'
EXCLUSION**



**Logique de
SEGREGATION**



**Logique d'
INTEGRATION**



**Logique d'
INCLUSION**

Les principaux repères législatifs

Loi du 11 février 2005

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Priorité à la scolarisation en milieu ordinaire
- Accessibilité
- Compensation
- Création des MDPH

Loi du 8 juillet 2013

Pour la refondation de l'école

- Consacre le principe de l'inclusion scolaire

« il convient de promouvoir une **école inclusive** pour scolariser les élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers en **milieu ordinaire**. **Le fait d'être dans la classe n'exclut pas de bénéficier d'accompagnements adaptés et est, pédagogiquement, particulièrement bénéfique.** Cette scolarisation au sein de l'école ou de l'établissement permet ainsi aux autres élèves d'acquérir un regard positif sur la différence. »

Circulaire n°2016-117 du 08 août 2016

Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

- Impose au système éducatif de s'adapter aux Elèves à Besoin Educatif particulier
- Documents de mise en œuvre du Plan Personnalisé de Scolarisation

Loi sur l'école de la confiance 26 juillet 2019

- Création d'un SEI : Service départemental Ecole inclusive avec cellule d'écoute pour les parents
- Création des PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé
- Entretien de rentrée : famille, école, ASH
- Coopération entre l'EN et les acteurs u secteur médico-social (ESMS)

Que retenir de la loi de 2005?

Définition du Handicap

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute **limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement** par une personne en raison d'une **altération substantielle, durable ou définitive** d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant. »

2 notions clefs

L'accessibilité

Rendre l'école accessible :

- Mise au norme des bâtiments scolaires
- Inscription dans l'établissement géographique de secteur
- Accès à l'ensemble des locaux et du matériel
Accès à la cantine, au périscolaire...
- Accès aux savoirs par les adaptations individuelles et collectives.
- Accès aux sorties scolaires

La compensation

Création d'un droit à la compensation, dû par la collectivité, aux personnes en situation de handicap.

« La personne handicapée a droit à **la compensation des conséquences de son handicap** quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie »

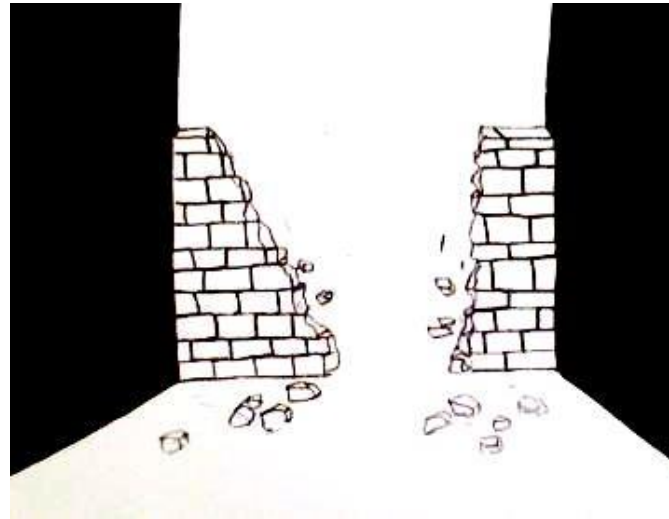
Ce droit à la compensation est individuel. Il se décline différemment en fonction des personnes et des situations (aides : matérielle, humaine, pédagogique, aménagement du logement, ...)

L'accessibilité

L'ensemble des **adaptations de l'environnement** permettant de réduire les obstacles à la participation des personnes handicapées.



1. Un obstacle restreint la liberté.



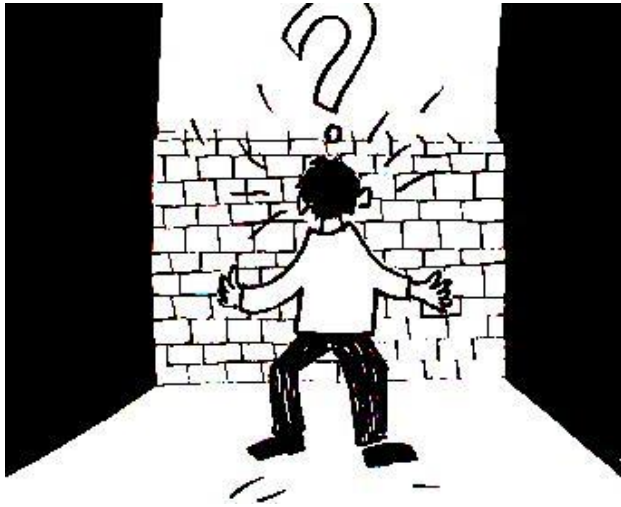
2. On agit sur l'environnement pour réduire l'obstacle.



3. L'accessibilité rétablit la liberté et l'égalité.

La compensation

L'ensemble des **aides à la personne** permettant de limiter les effets de sa pathologie.



1. Un obstacle restreint la liberté.



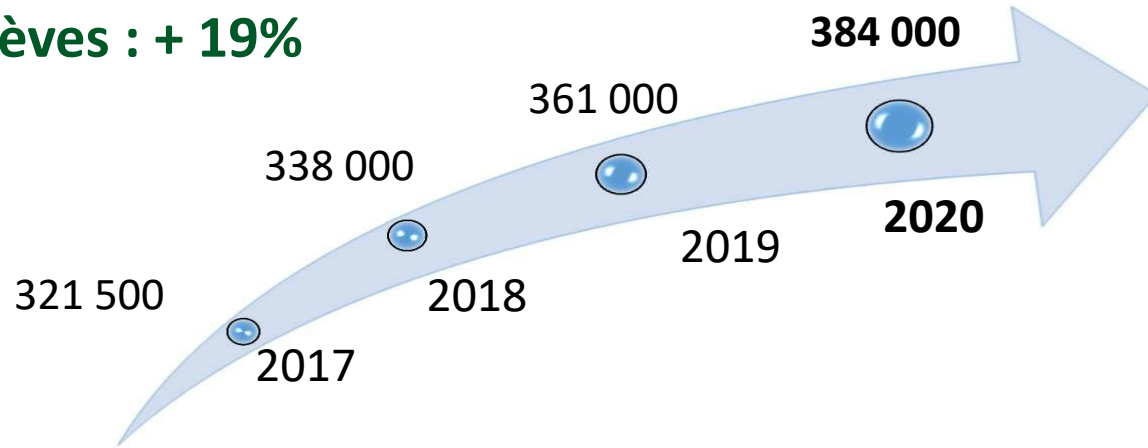
2. La personne utilise une aide technique pour franchir l'obstacle.



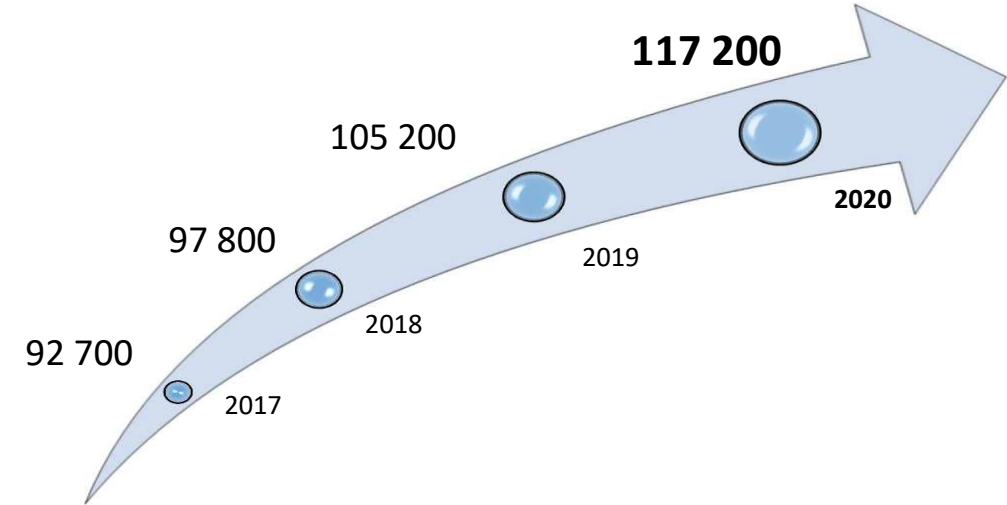
3. La personne recourt à une aide humaine pour franchir l'obstacle

L'école inclusive depuis 2017

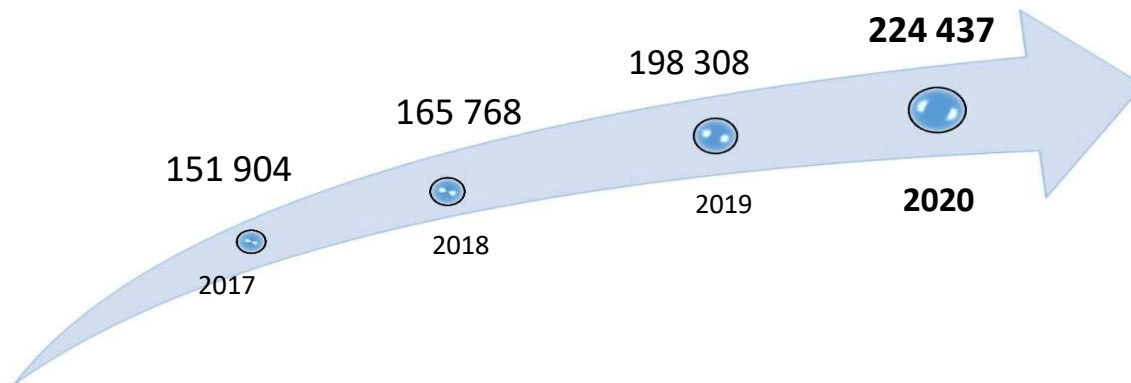
Elèves : + 19%



AESH recrutés: + 30%



Elèves accompagnés: + 48%



Au niveau national

Evolution du nombre d'AESH en Savoie

DSDEN de
la Savoie

Évolution du nombre d'AESH de septembre 2017 à septembre 2022

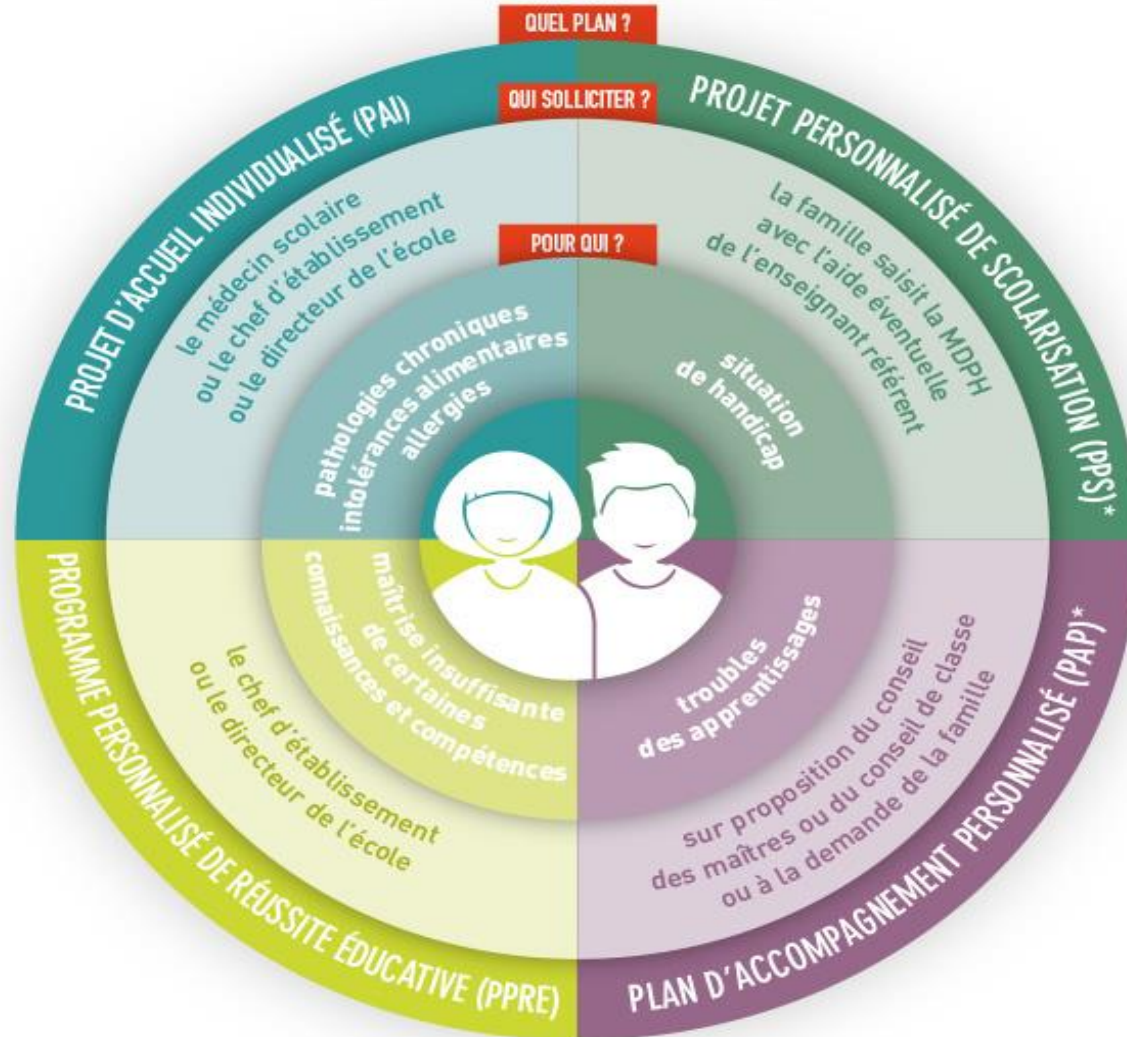
	R2017	R2018	R2019	R2020	R2021	R2022	% évol
AESH (nombre)	479	587	626	628	670	750	56,5
AESH (ETP)	271	365	405	435	451	475	75

NB : R22 = 17 ETP dotation supplémentaire ; agents à recruter ; effectif théorique

Quel plan pour quel élève?

Aménagements de la
scolarité
Traitement médical
Protocole d'Urgence

Pratiques
pédagogiques
diversifiées et
différenciées



Orientation /
Accompagnement
Compensations
Adaptation &
Aménagements
pédagogiques

Aménagements &
Adaptations
pédagogiques

(*) Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.

De la compensation, à l'accessibilité pédagogique

- **Accessibilité des apprentissages**

Repérer et agir sur les freins en amont pour faciliter l'accès aux apprentissages pour tous

- **Pédagogie universelle**

« Approche centrée sur la planification minutieuse des environnements **scolaires, pédagogiques et didactiques** en éliminant de façon proactive les obstacles plutôt que la recherche à posteriori des adaptations individuelles et *insitu* » GOMBERT.A (2021)

Le service de l'école inclusive

DSDEN de
la Savoie

Inspecteur de l'adaptation scolaire et handicap
Philippe LEGENDRE

Ressources pédagogiques

Conseillères pédagogiques ASH

Laurence THOMAS

DSDEN

06 17 66 31 51

Laurence.thomas@ac-grenoble.fr

Elise Le Capitaine

DSDEN

Elise.le-capitaine@ac-grenoble.fr

Référente autisme

Laetitia GRAND

Ecole du centre Aix les Bains

06 17 66 66 46

Laetitia.grand@ac-grenoble.fr

AESH

04 57 08 70 09

Aesh.ecoleinclusive73@ac-grenoble.fr

Référent PIAL

Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

Jean-Philippe CARON

Coordonnateur du service des AESH

Christophe CHAUVANCY

Responsable Administrative

Cheffe de division

Isabelle MARFIL

Gestion administrative et formation continue des AESH

Catherine FRANCONY

Nathalie LAPERROUZE-VAILLAT

Secrétariat

04 79 69 96 87

Véronique DANES

Ce.dsden73-ien-chambery2@ac-grenoble.fr

Enseignement adapté

Secrétaire de la commission départementale vers les enseignements adaptés

Stéphanie BAECILE

04 57 08 70 10

cdoea73@ac-grenoble.fr

Handiscol

Séverine MULLER

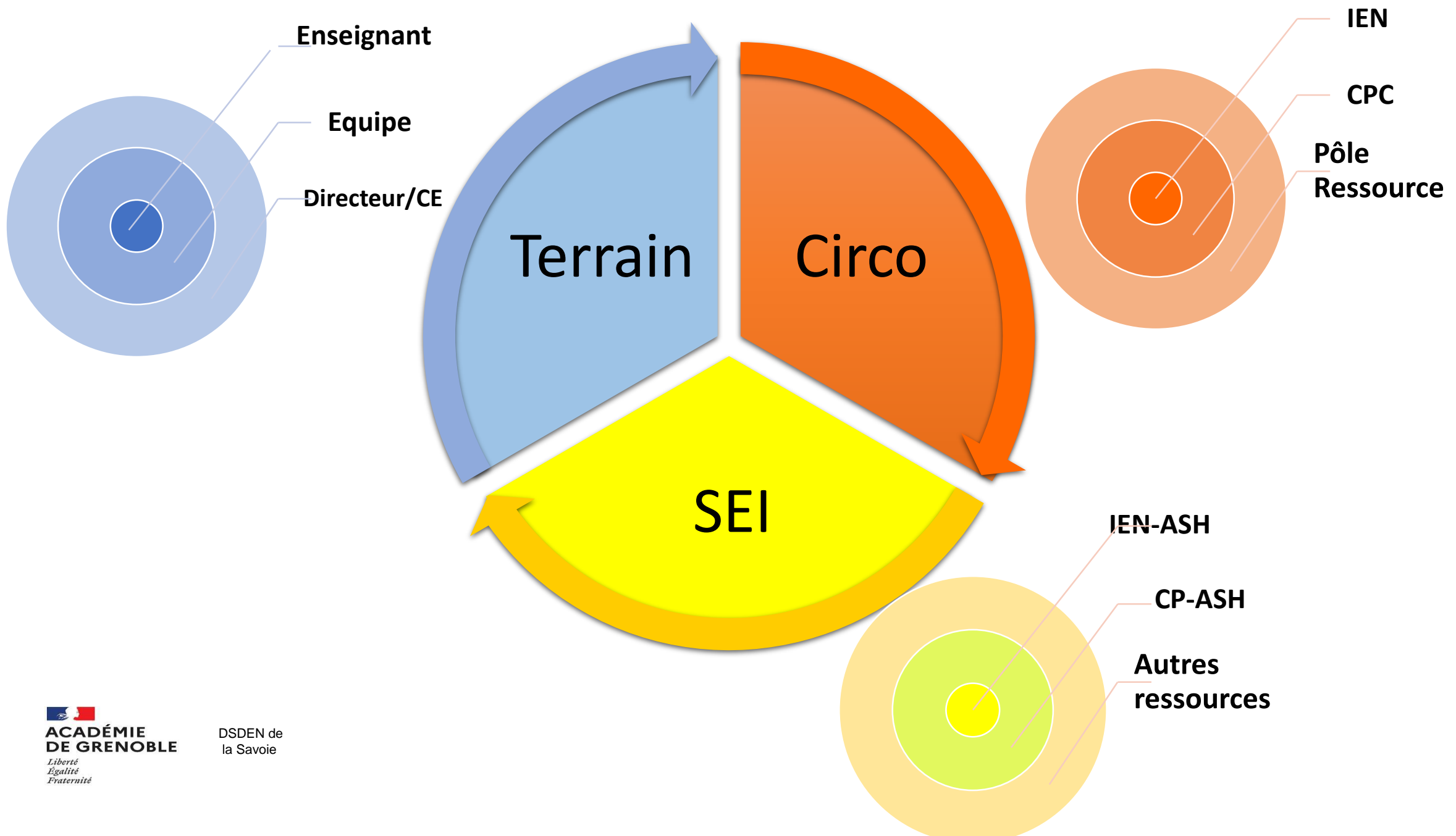
04 79 69 16 36 - Poste 30 33

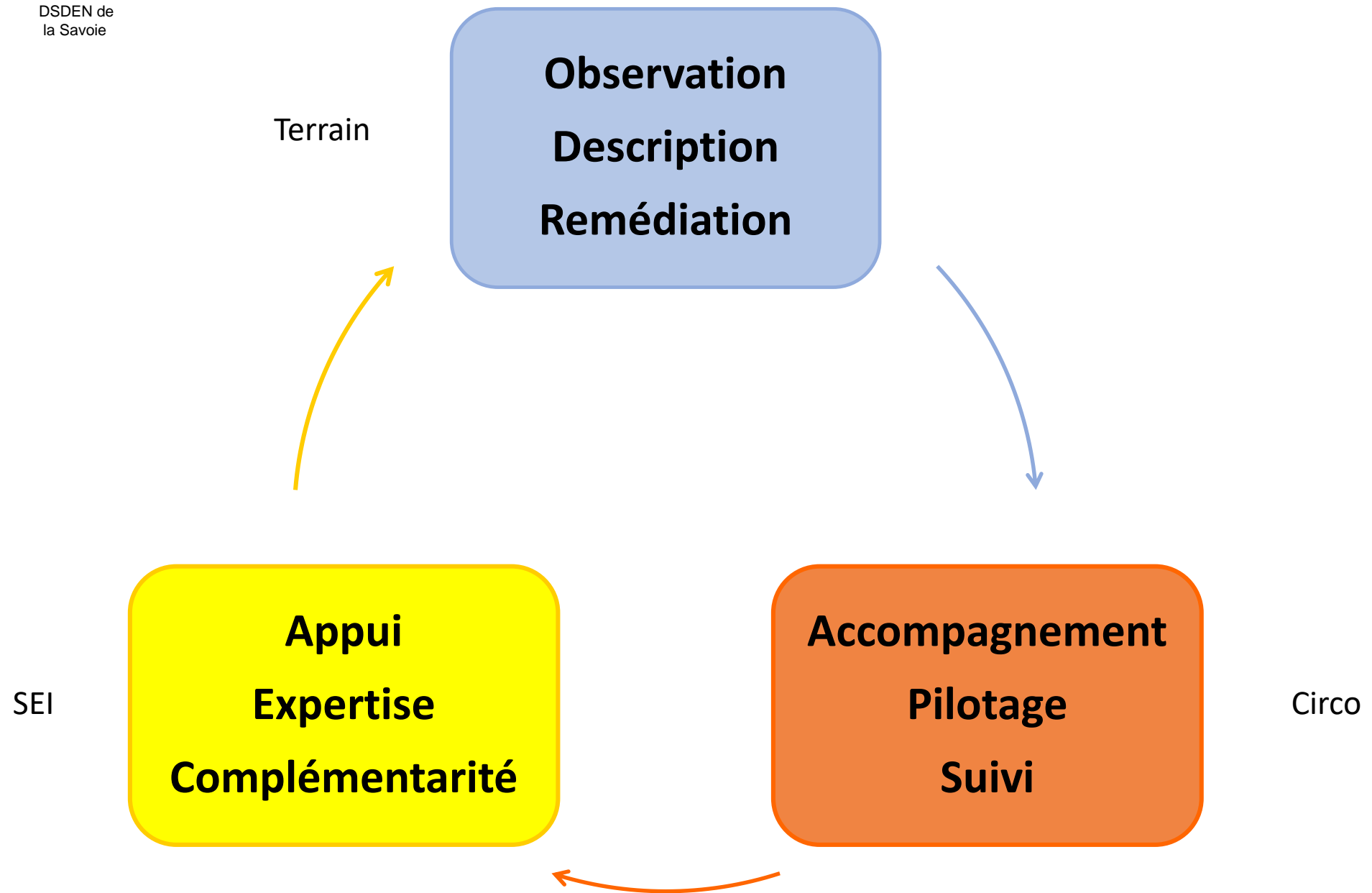
Dsden73-mpa@ac-grenoble.fr

13 : 1 par secteur de PIAL
Enseignants référents

Liaison circonscription – Service Ecole Inclusive

Comment collaborer ?





Circuit de saisine



EMAS



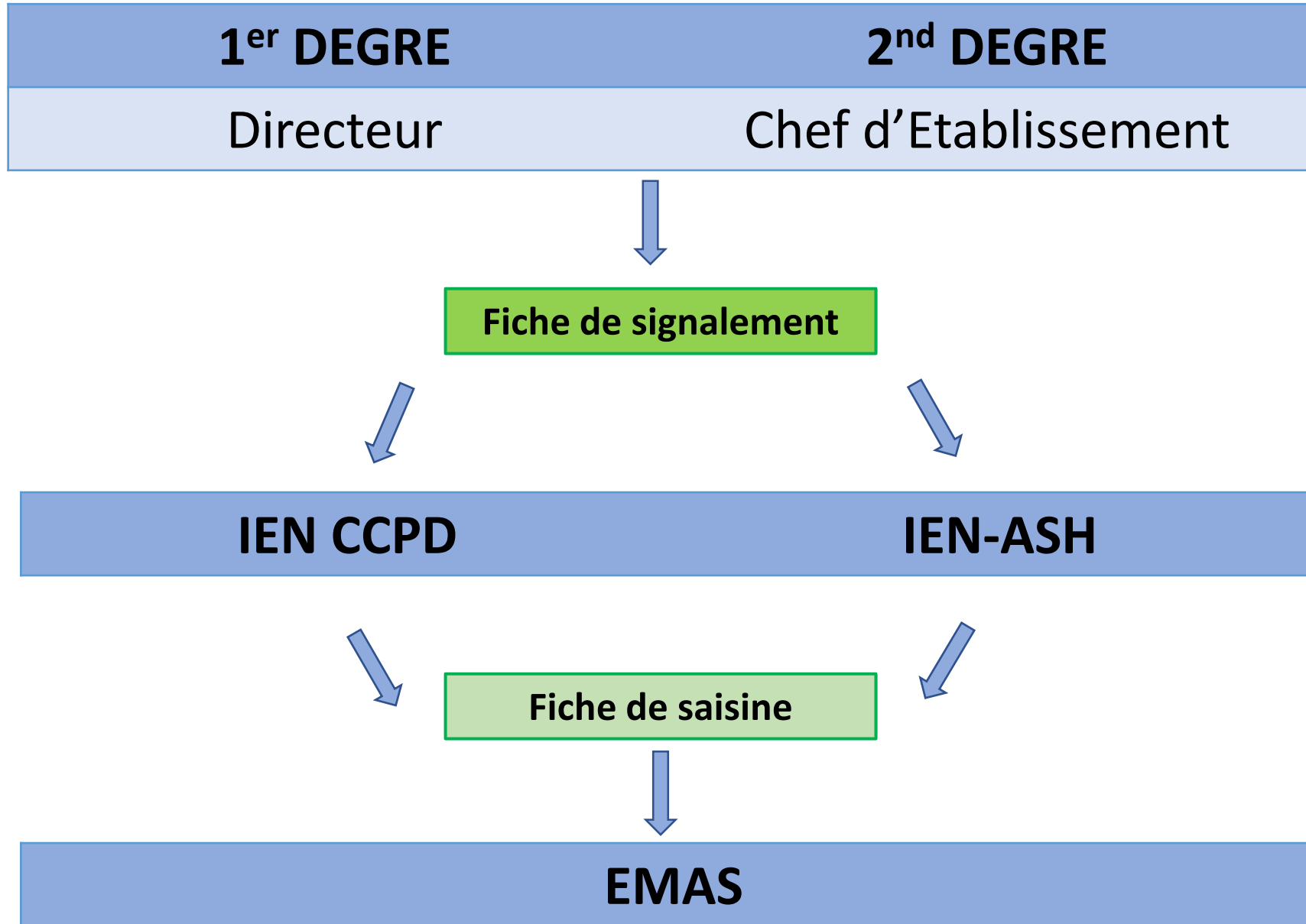
ELEVES PERTURBATEURS

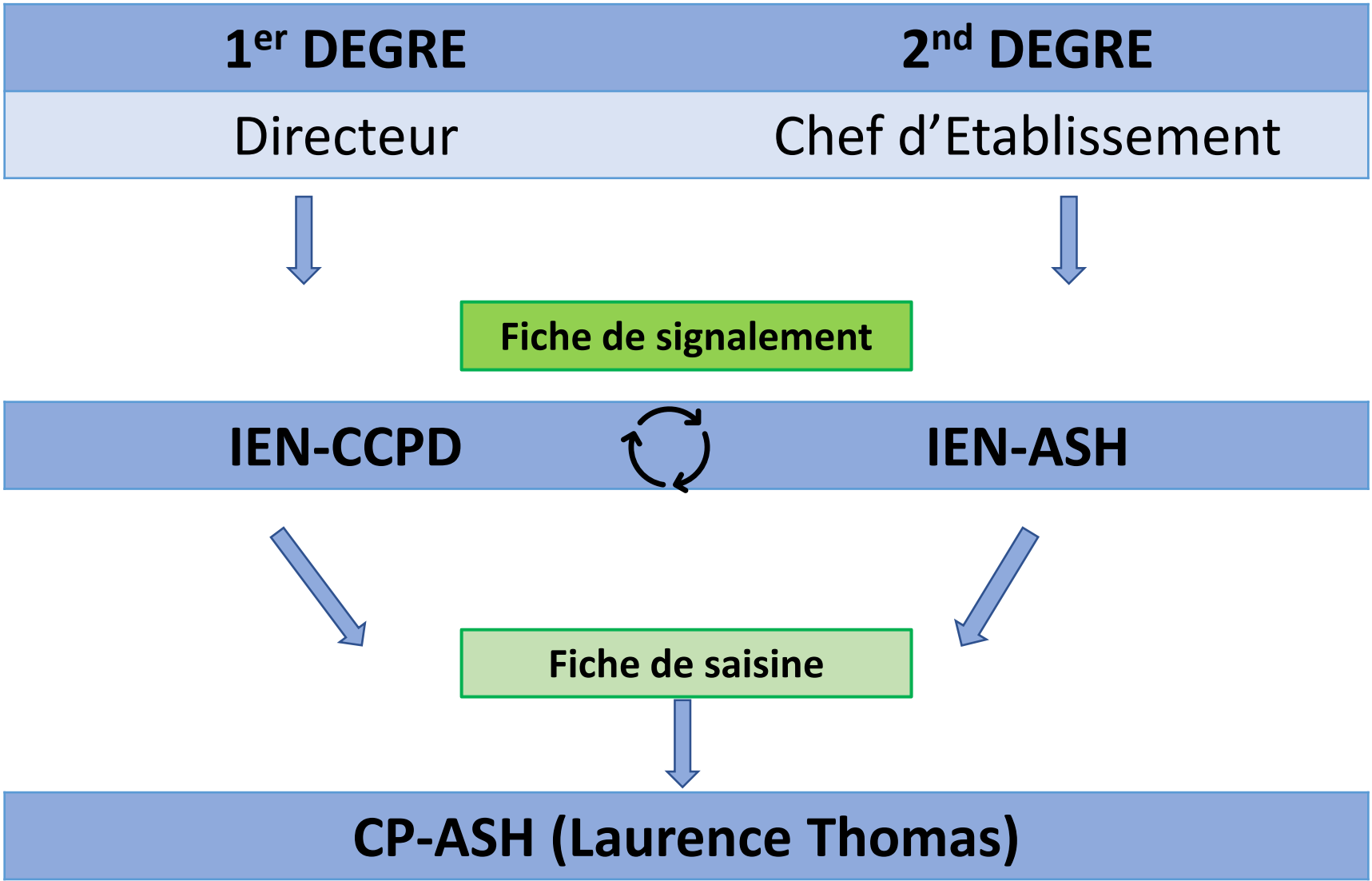


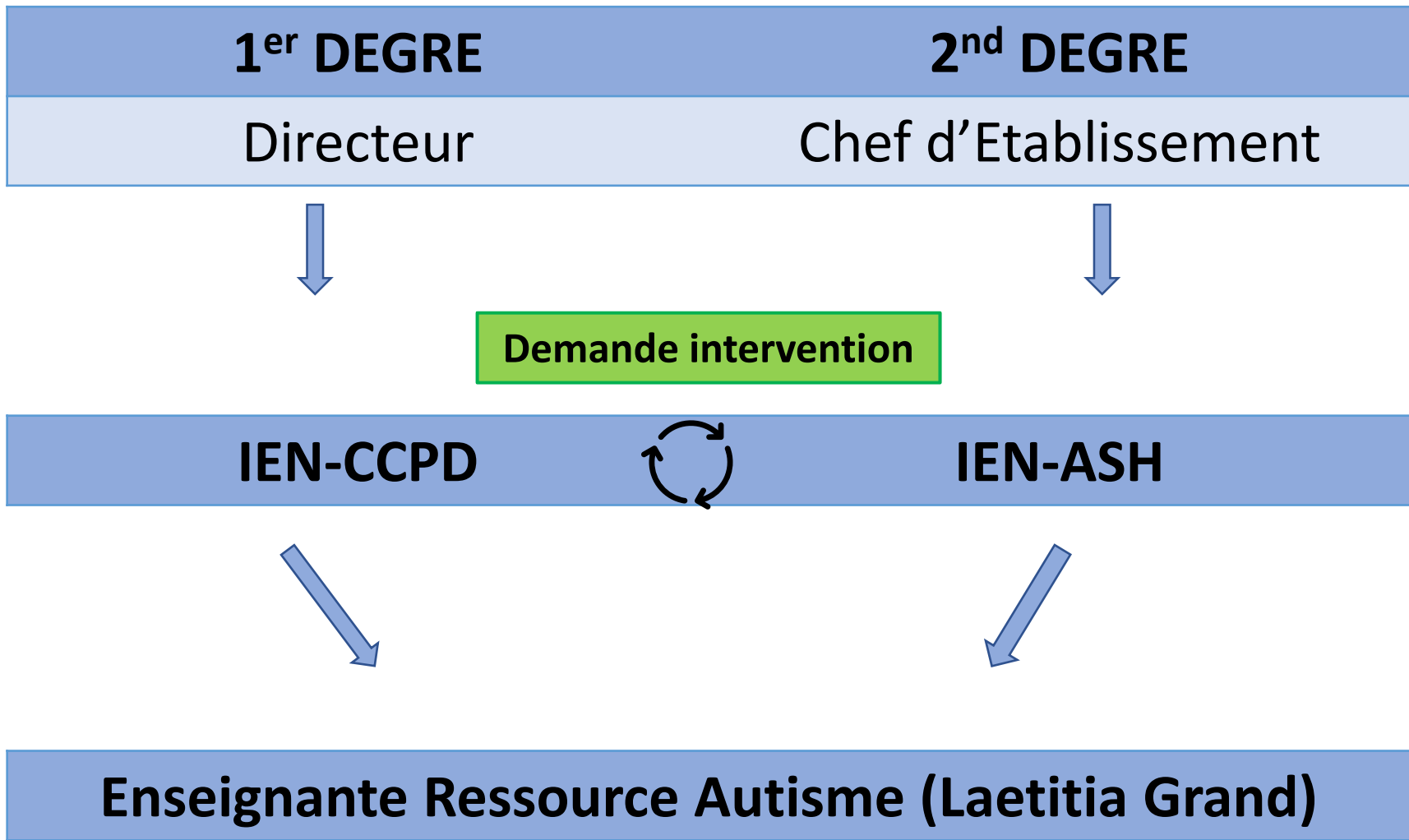
ENSEIGNANT RESSOURCE AUTISME



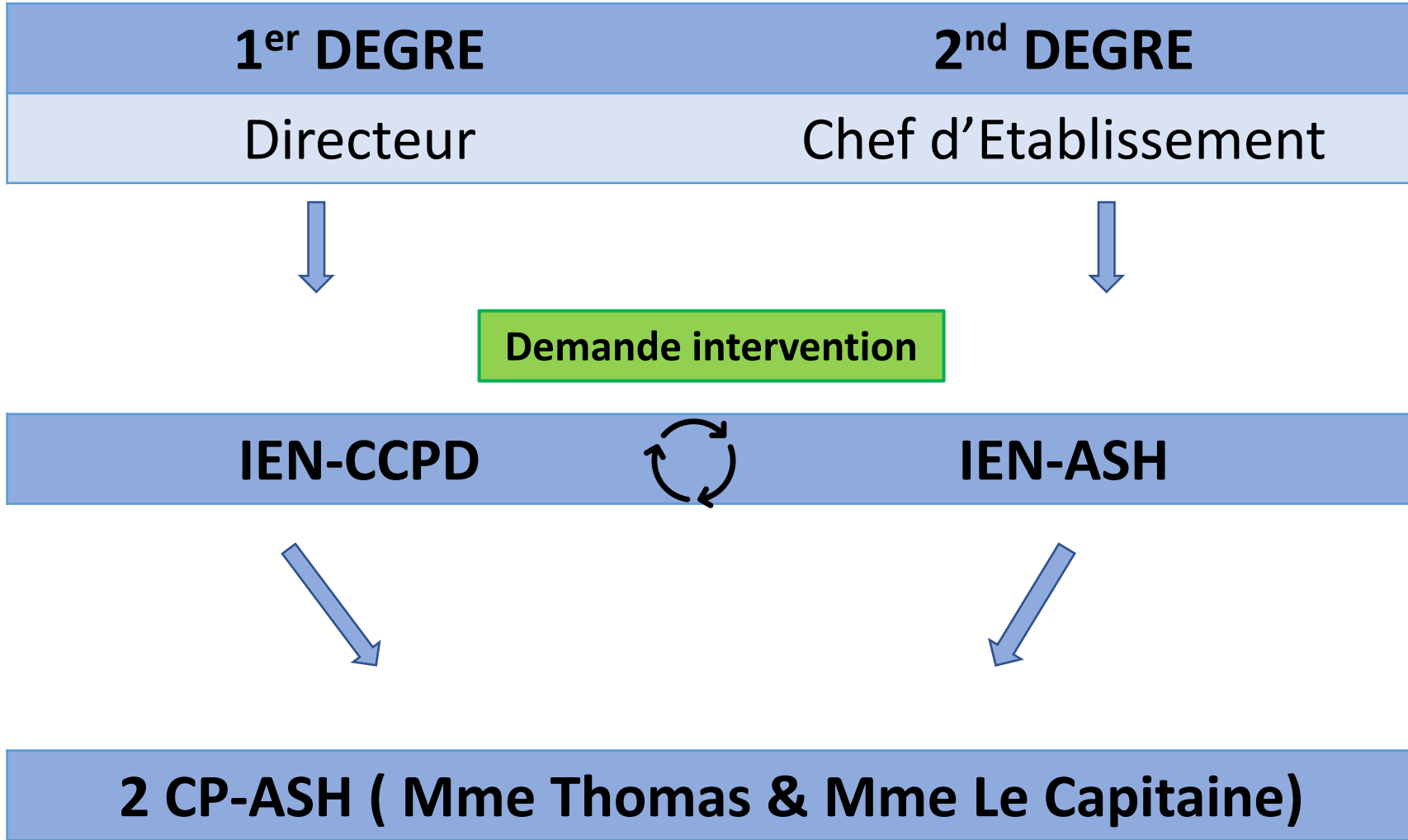
CP-ASH







ASH (cas complexes)



Le PIAL

3 grands objectifs :

- Un **accompagnement humain** au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap.
- Une plus **grande flexibilité** dans l'organisation de l'accompagnement humain.
- Une **professionnalisation** de leur condition de travail.

Les 13 PIAL

Intitulé	CLG Tête	Ch Et.	IEN	Ens - Réf	AESH - Réf	Coordo
Aix Nord	Garibaldi, Aix	M.Breyton	M. LEDOUIT	Mme BRONGNIART	Mme LALLEMANT	Mme PONT
Aix Sud	Marlioz, Aix	Mme Pinaud	M. LEDOUIT	M. ANTONIOLI	Mme GENOVA	<i>A pourvoir</i>
Avant Pays	La forêt, St Genix	M.Lefevre	Mme BARROSO	Mme SIBUE	Mme BERTHOLIO	<i>A pourvoir</i>
Cognin-La Motte	H.Bordeaux,Cognin	M.Harp	M. PIERRE	M.RUEL	Mme MARIANI	<i>A pourvoir</i>
Chambéry - Bissy	Côte Rousse, Ch.	Me Fernandes	M. PIERRE	Mme GOUPILLE	Mme MELITI	<i>A pourvoir</i>
Chambéry Centre 1	Louise de Savoie, Ch.	M.Dubut	Mme BARROSO	Mme CRUBEZY	Mme TOURNADRE	<i>A pourvoir</i>
Chambéry Centre 2	Jules Ferry, Ch.	Mme Petitjean	Mme BARROSO	Mme LE DRAOULEC	Mme STEILER	<i>A pourvoir</i>
Chambéry Sud-Est	De Maistre, St Alban	Mme Berlioz	M. RONCHAIL	Mme PERROT MINOT	Mme BERARD	M. HARACA
Combe de Savoie	Curie, Montmelian	Mme Wdowiak	M. RONCHAIL	M. PERIER	Mme FAVRE	<i>A pourvoir</i>
Albertville Nord	Jean Moulin	Mme Grosjean	Mme JAY	M. GAUCHE	Mme DIDOLLA	<i>A pourvoir</i>
Albertville sud	Combe de Savoie	M.Miquet	Mme JAY	M. VIBOUD	Mme KRAVTCHENKO	Mme LAMBOLEY
Maurienne	La Vanoise, Modane	M.Cretin	M. THENAIL	M. DALAIRY	Mme DIMIER	<i>A pourvoir</i>
Tarentaise	J.Rostand, Moutiers	M.Falda	Mme LE SCOUL	Mme GLEIZES	Mme CHOLAT RAT	Mme GALLICE

Les dispositifs ULIS-école en Savoie

Circonscription Maurienne		Circonscription Aix les Bains	
Aiguebelle	TFC	Aix les Bains - Le Centre	TFC
Modane - Jules Ferry	TFC	Aix les Bains - Le Sierroz	TFC
St Jean de Maurienne - Aristide Briand	TFC	Aix les Bains - Roosevelt	TFC
St Jean de Maurienne - Les Chaudannes	TFC	Aix les Bains - Roosevelt	TSA
St Rémy de Maurienne	TFC	Aix les Bains - Roosevelt maternelle	TSA
Circonscription Combe de Savoie		Entrelacs l'Albanaise	TFC
La Rochette - La Neuve	TFC	Circonscription Chambéry 4	
Barby élémentaire	TFC	Chambéry - Pasteur	TFC
Montmélian - Jean Moulin	TFC	Chambéry - Le stade	TFC
Saint Alban Leysse élémentaire - René Cassin	TFM	Chambéry - W. Rousseau	TFC
St pierre d'Albigny - Les Frontailles	TFC	Chambéry Bissy - Jacques Prevert	TSA
Circonscription Albertville		Les Echelles	TFC
Albertville - Martin Sibille	TFC	St Genix sur Guiers - Les couleurs du Guiers	TFC
Albertville - Plaine de Conflans	TFC	Le Biollay	TFC
Gilly sur Isère	TFC	Circonscription Chambéry 1	
Albertville - Pargoud	TSLA	La Ravoire - Vallon Fleuri maternelle	TSA
Albertville - Pargoud	TFC	La Ravoire - Pré Hibou	TFC
Ugine - André Pringolliet	TFC	Chambéry - La Pommeraie REP+	TFC
Sainte Hélène sur Isère	TSA	Chambéry - Pré de l'âne REP+	TFC
Circonscription Moutiers		Chambéry - Vert Bois REP+	TSLA
Aime la Plagne - Pierre Borrione	TFC	La Motte Servolex - Picolet	TFC
Bourg St Maurice - Le centre	TFC	La Motte Servolex - Lamartine	TSLA
Moutiers - Darentasia	TFC	Secteur Privé : Chambéry – Ste Geneviève	

40 écoles publiques
+ 1 école privée

TFC : Troubles des fonctions cognitives

12 élèves maximum

TSLA : Troubles spécifiques du langage et des apprentissages – 12 élèves maximum

*TSA : Troubles du Spectre Autistique
10 élèves maximum*

TFM : Troubles des fonctions motrices

Les dispositifs ULIS-collège en Savoie

Circonscription	Etablissements	Commune	Type ULIS
Moutiers	CLG JEAN ROSTAND	Moutiers	TFC
Albertville	CLG JOSEPH FONTANET	Frontenex	TFC
	CLG COMBE de SAVOIE	Albertville	TFC
	CLG PIERRE GRANGE	Albertville	TFC
	CLG JEAN MOULIN	Albertville	TSLA
Aix les Bains	CLG JACQUES PREVERT	Entrelacs	TFC
	CLG DE BOIGNE	La Motte Servolex	TSLA
	CLG GEORGE SAND	La Motte Servolex	TFM
	CLG MARLIOZ	Aix les Bains	TFC
	CLG Le REVARD	Grésy sur aix	TFC
Montmélian	CLG Les FRONTAILLES	St Pierre d'Albigny	TSLA
	CLG VAL GELON	La Rochette	TFC
	CLG Des BAUGES	Le Chatelard	TFC
Chambéry 1	CLG BEATRICE de SAVOIE	Les Echelles	TFC
	CLG La FORET	St Genix/Guiers	TFC
	CLG JULES FERRY	Chambéry	TFC
	CLG BISSY	Chambéry	TFC
	CLG LOUISE de SAVOIE	Chambéry	TFC
Chambéry 4	CLG DE MAISTRE	St alban Leysse	TSLA
	CLG EDMOND ROSTAND	LA RAVOIRE	TFC
	CLG JEAN MERMOZ	BARBY	TFC
Maurienne	CLG La LAUZIERE	AIGUEBELLE	TFC
	CLG MAURIENNE	St Jean de Maurienne	TFC
Secteur Privé	CLG ST FRANCOIS DE SALES	Chambéry	
	CLG JEANNE D'ARC	Albertville	

23 collèges publics
+ 2 collèges privés

*TFC : Troubles des fonctions cognitives
14 élèves maximum*

*TSLA : Troubles spécifiques du langage et des
apprentissages – 16 élèves maximum*

*TFM : Troubles des fonctions motrices
14 élèves maximum*

Les Unités d'enseignement : UEMA / UEEA

Commune	école	dispositif	ESMS
La Motte Servolex	La Motte Picollet	UEMA	IME Le Bourget, Challes les Eaux
Albertville	Champ de Mars	UEMA	IME Albertville
Chambéry	Jean Rostand	UEEA	IME St Louis du Mont, Bassens

SEGPA		
Circonscription	COLLEGE	COMMUNE
Aix les Bains	Marlioz	Aix Les Bains
Chambéry 1	EREA A. GEX	Chambéry
Chambéry 4	Edmond Rostand	La Ravoire
	ND La Vilette (privé)	La Ravoire
Montmélian	J. & X. De Maistre	St Alban Leysse
	P. & M. Curie	Montmélian
Albertville	Combe de Savoie	Albertville
	EREA Le Mirantin	Albertville
Moutiers	Jean Rostand	Moutiers
St Jean de Maurienne	Maurienne	St Jean de Maurienne